GAZETTE

DES ESTATS, & de ce temps.

Du Seig.r gio seruitour, de Piera grosa:

Traduite d'Italien en Francois le premier Ianuier

M. DC. XV.

GAZETTE DES ESTATS,

Et de ce temps.

CÆSAR en son quatriesme liure des guerres des Gaules, parlant des François, dit, qu'ils ont de coustume de contraindre les passants de leur dire des nouuelles, voire malgré qu'ils en ayent, tant ils sont curieux de s'enquerir, & aprendre ce qui est de nouueau: Il auoit raison, & ie l'ay trouué veritable, au voyage que i'ay fait ces iours passez à Roüen, y estant arriué ie prins pour logis la Foy, où i'ay accoustumé de loger, parce que c'est vn des meilleurs logis, & qu'il y a tousiours bonne compagnie: A ce voyage nous nous trouuasmes le soir plus de vingt-cinq à table: l'on ne l'eust pas desseruie, que le Seigneur de la Marre, gentilhomme qualifié, & qui de long tẽps me fauorise de sa bienveillance, s'enquist de moy des Estats & de la Cour, ie m'excusay pour n'y auoir

Entree: A peine j'eus acheué de m'excuser, que la compagnie print la parole, disant que telle excuse n'estoit de mise ny receuable, que ma mine leur faisoit croire le contraire; & que ceux que la necessité des affaires contraint de rouler incessamment par Paris, en oyent d'auantage que les autres, adjoustát qu'il n'y auoit pas apparence que la curiosité ne m'eust porté de voir parfois l'issuë de Messieurs les deputez: si qu'il n'y eut aucun de la compagnie qui n'eust quelque raison pour me disposer à les entretenir: leur qualité, leurs prieres, la curiosité que nostre nation a tousiours recogneu aux François, me força en quelque façon de leur dire, Que partie des deputez des Estats, auoient demeuré deux mois & d'auãtage, auant que d'arriuer à Paris, nonobstant les diuers mandemens du Roy & de la Royne, & que pendant ce temps les autres (aux despens des Prouinces) n'auoient fait autre que de disputer des presseances, que les Archeuesques auoient commencé, jaçoit qu'en nostre pays l'on croye que celuy de Lyon doit marcher le premier, & qu'il a esté ainsi decidé aux Estats generaux de Tours,

de Blois & autres precedents. Que les Euesques les auoient voulu imiter, mais crainte que les Abbez & autres Ecclesiastiques n'en fissent le mesme, qu'ils auoiẽt quitté ce differẽt: de maniere qu'ils n'obseruent à present aucun ordre de seance entr'eux, que celuy du merite, soit par humilité où autrement, considerant que, *vbi est superbia, ibi est contumelia, vbi autẽ est humilitas ibi sapientia,* ou ce que disent les prouerbes, *Ne gloriosus appareas coram rege, & in loco magnatum ne steteris; meliùs est enim vt dicatur tibi ascende, quam vt humilieris coram principe:* ou le dire de sainct Mathieu, *quicunque voluerit inter vos maior fieri, sit vester minister: & quicunque voluerit inter vos primus esse, erit seruus vester.* Me trouuant au bout de ma science, ie leur dis que parauanture ils auoient quitté ce point d'hõneur, memoratifs de ce qui estoit arriué aux Estats de Pologne l'an 1600. sur semblable dispute qui arriua entre les Palatins dont l'vn d'iceux bouffy de vanité, n'estãt voulu entrer en l'assemblee, sachant que la place qu'il pretendoit estoit occupee, ains demeurer à la porte auec sa suite, il fut prié & sommé d'entrer, ce que n'ayãt vou-

lu faire pour le sujet susdit, le Palatin qu'il desiroit preceder d'vne promptitude Polonoise dit à la compagnie, *Si noluerit venire nobiscum, ascendat in cœlum, ponat sedem suā in aquilonem, & erit similis altißimo.* Et partāt qu'il auoit esté plus à propos que les deputez du Clergé eussent procedé en ceste sorte, que de disputer plus longuement à poinctiller sur cest honneur, qui n'ērichit le peuple, lequel suë & trauaille incessammēt, pour auoir moyen de les entretenir, esperāt qu'ils apporteront quelque remede à leurs maux: dequoy ils desesperēt, attendu le desordre qui est arriué entre les deputez de la Noblesse & le tiers Estat: Ils me prierent soudain de leur en faire le conte, n'ayāt esté aux Estats & assemblees d'iceux, i'auois iuste subject de m'en excuser: toutesfois ie le leur vendis ce qu'il m'auoit cousté sans y rien gaigner. Ie leur dis doncques sur le raport d'vn qui se fait à croire de le sçauoir fidellement, que ce mois dernier les deputez de la Noblesse s'estoient assemblez auec le Clergé, sans appeller le tiers Estat, jaçoit qu'il soit vne partie de ce corps, qui doit estre inseparable: & qu'en ceste assemblee le Clergé &

la Nobleſſe auoient propoſé de ſupplier ſa Majeſté de vouloir eſteindre la Paulette, ou en tout euenement la ſuſpendre, attendu que d'icelle procedent l'impieté, l'injuſtice, les rapines, concuſſiõs & autres malverſations qui ſont au Royaume, leſquelles à vray dire, inſenſiblement l'acheminẽt aux derniers traicts de la mort ; & ſur ceſte reſolution, que l'Eueſque d'Averanche perſonnage d'experience & hardy, auoit eſté deputé auec certains de la Nobleſſe, pour en faire la tres-humble ſupplication à ſadite Majeſté & à la Royne, & que ledit Eueſque par ſes raiſons y auoit tellement diſpoſé S. M. & la R. qu'il en auoit obtenu la ſuſpenſion pour vn an. Que les deputez du tiers Eſtat en ayant eu le vent, pour leur rendre bille pareille, s'eſtoient aſſemblez & conclud entr'eux, de remonſtrer à ſa Majeſté, que puiſque ſa volonté eſtoit telle que de vouloir ſuſpendre ladite Paulette, qu'il eſtoit raiſonnable & treſneceſſaire d'eſteindre les penſions de la Nobleſſe, parce que ladicte Paulette ſuſpenduë, ſes finances ne pouuoient aboutir au payement des grandes & exceſſiues penſions qu'elle dõnoit à lad. Nobleſſe, de

laquelle par ce moien elle acheptoit à prix d'argent la fidelité, que quelque semeur de zizanie en ayant donné aduis à quelques-vns de la Noblesse, qu'elle s'estoit assemblee, qu'elle auoit enuoyé au Roy, & que sur l'esseurãce qu'il leur auoit faict de leur en faire raison, qu'ils s'estoient moderez en quelque façon, & que sur les diuerses coruees qui se faisoient pour ce subiect, que ledit tiers Estat auoit mandé vn certain President d'illustre maison & bien alangagé, lequel asseuré de ces deux qualitez, leur auoit faict vne harangue, par laquelle il leur auroit monstré, qu'ils ne se pouuoiẽt offenser de ce que l'on auoit representé au Roy, pour les raisons qu'il sçeut mieux dire que l'on me les a sceu representer. Que la Noblesse en estant demeurée satisfaicte, ledit President se seroit retiré pour en asseurer les deputez du tiers Estat: mais qu'il n'auoit pas esté hors de la porte, q̃ l'vn de ceux de la Noblesse deust dire à la cõpagnie que le tiers Estat auoit bien fait d'enuoyer ledit President, que s'il eust enuoyé celuy qui auoit tenu tels discours au Roy, qu'il l'eust fallu remettre & recommander à leurs lacquais, ou luy dõ-

ner tant de coups d'esperons qu'il appri.
à parler. Comme en toutes compagnies il y a tousiours des Sabins & des babillards, qui ont trop de langage, cela fut rapporté le iour mesme à ceux du tiers Estat, lesquels animez, apres auoir longuement roulé des Augustins au Louure, & du Louure aux Augustins, à l'insceu du Roy & de la Royne, enuoyerent le plus hardy de leurs deputez declarer à la Noblesse que ce qu'ils auoient dit au Roy estoit vray, & qu'il y auoit cent mil hommes à Paris pour le soustenir. La Noblesse fort esbahie de ceste ambassade & nouueau changement, à sa façon accoustumee, repartit promptement, que l'on auoit mangé des rats à Paris, & que l'on le pourroit faire derechef: Le Roy aduerty de la continuation de ce desordre, asseuré de la prudence de la Royne, par le moyen de laquelle la France a surmonté son malheur, continué l'heureux cours des prosperitez que luy auoit faict prendre le feu Roy Henry le Grand, la prie d'y remedier, par les moyens les plus conuenables: Que soudain ceste sage Royne auoir dissipé ces mouuements par la mediation de Mon-

seigneur le Prince de Condé, qu'elle enuoyast aux deputez, pour asseurer les vns & les autres qu'elle leur feroit iustice, leur commandant de s'employer soigneusement à ce qui estoit de leur charge, & afin de diuertir leurs passions de cest obiect, les auoit occupez en quelque affaire que mõdit sieur le Prince asseura requerir promte deliberation, que par ceste industrie & diuertissement le temps auoit dissippé les broulliars & nuages des vns & des autres: ils loüerent soudain vnanimement la prudence & dexterité de la Royne qui auoit sceu si doucement pacifier vn differẽt que l'õ n'estimoit pas se finir sans esclat. Ie leur dis que s'estoit sa coustume, & que depuis elle l'auoit tesmoigné en vn affaire de consequẽce qui regardoit le sieur d'Espernõ, pour contenter leur curiosité: Ie leur dis qu'il y auoit quelque temps que deux soldats des gardes s'estoient battus en duel, que l'vn d'iceux ayant esté tué, l'õ l'auroit porté aux prisõs de S. Germ. & que l'autre inopinémet des maçons l'auoiẽt conduit esdictes prisons, pensant d'aller à l'hostel de Monseigneur le Duc de Vantadour: de quoy estant aduerty ledit Sieur d'Esper-

non, qu'il auoit mandé au Iuge dudit lieu de luy remettre ses prisonniers ; qu'il n'ignoroit pas sa qualité & le pouuoir qu'il auoit de former les procez aux soldats qui contreuenoient tant aux loix militaires, qu'Edicts du Roy : à quoy ledit Iuge n'ayant voulu deferer, qu'il s'estoit animé en sorte qu'estant allé ausdites prisons accompagné de bon nombre de Noblesse à son accoustumé, & de deux compagnies qui sortoient de garde, que sur le refus reïteré que luy en auroit esté fait, qu'il auroit brisé la porte desdites prisons, & soudain fait enleuer tant ledit corps, que ledit prisonnier : quelques iours apres estant au Palais sur les dix heures, ie le vis arriuer auec sa suitte ordinaire, laquelle sans quitter les esperons auoit entouré & trauersé la salle du Pallais, plusieurs croyent que c'estoit pour brauer les Clercs d'iceluy : d'autres qui estoient informez du brisemẽt susdit, disoient que la Cour ayant faict informer contre luy occasion de ladite rupture, que par arrest elle auoit decerné adiournemẽt personnel contre luy, & que pour n'attendre qu'il fust executé, qu'il estoit venu comparoir en personne. Or comme c'e-

ſtoit ſur l'iſſuë & ſortie de ladite Cour, l'on dit que quelqu'vn de ſa ſuitte, pluſtoſt par meſgarde & inaduertance, qu'à deſſein, auoit heurté quelque Conſeiller de la Cour, & qu'à ceſte occaſion elle auoit fait diuerſes formalitez contre ledit ſieur d'Eſpernon: mais à la fin par le commandement du Roy & de la Royne (ayant representé en Capitaine les ſeruices par luy cy-deuant faicts, & monſtré que ſes deſſeins ne deuoient eſtre interpretés ſiniſtrement) ladite Cour le 29. Nouembre dernier, ayant eſgard aux commandements de S.M. & de la R. tant par lettres à cachet du 24. Nouemb. que relation de leurs volontez par ledit Sr Duc de Vantadour, & à ſa iuſtification, qui l'auoit ſatisfaict, ſe ſeroit plus arreſté à luy recommander la cõtinuation de ſes ſeruices à la Couronne, qu'à luy faire des inhibitions & defences: ce qui ſeroit arriué contre le gré, deſir & volonté de ſes haineux, qui ſe porterent trop paſſionnémẽt & ouuertement contre luy en ceſte occaſion, partie de la compagnie iugoit qu'il auoit peu faire ce qu'il fit: quelques autres ſouſtenoiẽt opiniaſtremẽt le contraire, cõme veritablemẽt il ne

le deuoit faire, ayãt restably les prisõniers en l'estat: S'estonnants de ceste nouuelle, je leur dis qu'en ce que dessus il n'y auoit rien digne d'estonnement, que le procedé de de la Cour m'auoit plus esbahy que tout le reste, parce que depuis la S. Martin iusques au troisiesme Decembre, tous affaires de Iustice auoient esté surcoyes: en sorte que l'on n'a peu acheminer aucun affaire, ny auoir aucune sorte d'expedition, iusques à ce que ce different fust vuidé. A propos de vuider, dit l'vn de la compagnie, Messieurs des Estats, comme ont-ils vuidé l'article du Cõcile de Trente: ie leur dis fort succinctement, que le Clergé y auoit vaqué long temps, & qu'en fin ils auoient bien resolu de prier le Roy de le receuoir, que ceux de la Religion en auoient esté aduertis, & qu'il ne se parloit d'autre à Charanton: toutesfois qu'ils se donnoient mal de teste pour leur plaisir, d'autant que les modifications estoient si amples, qu'il ne sembloit pas que sa reception alterast l'Edict de Nantes, prejudiciast aux libertez de l'Eglise Gallicane, ny rendist les François plus Romains qu'auparauant. Plusieurs voulants continue

ces discours, ie leur dis que i'estois harassé du chemin, & qu'il estoit heure de se retirer, ils en furent d'aduis, leur donnant le bon soir, ils me prierent ne changer de logis allant à Roüen, & qu'ils aymoient ma conuersation, ie leur promis de le faire, & de leur dire à mon retour le succez des Estats.